

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} MARS 2018

Les orientations budgétaires en débat à la Lomagne Gersoise

Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 1^{er} mars dernier, au sein du siège administratif à Fleurance. Au cours de cette assemblée qui voyait pour la première fois la nouvelle composition du conseil réduite à 68 conseillers communautaires, l'ordre du jour était principalement dédié au débat d'orientations budgétaires, afin de définir les objectifs et projets à confier à la Lomagne Gersoise dans les années à venir.

Le Président Jean-Louis CASTELL et le 1^{er} Vice-président Denis CASTAGNET ont présenté le débat d'orientations budgétaires 2018 de la Lomagne Gersoise devant une assemblée nombreuse. S'appuyant sur les analyses financières rétrospective et prospective, qui traduisent une situation financière saine et maîtrisée, ils ont souhaité que cette présentation puisse être l'occasion d'un échange sur le projet politique et les orientations à prévoir pour les années à venir, dans un contexte de reprise économique et de profonde évolution réglementaire, financière et fiscale des collectivités territoriales (avec notamment des nouvelles compétences prises au 1^{er} janvier 2018 ou à venir d'ici 2020 et la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation).

Rappelant, comme pour l'ensemble des collectivités territoriales, que la Lomagne Gersoise sera appelée à une importante ponction sur ses dotations d'état, qui nécessitera ainsi de demeurer vigilant sur la capacité d'autofinancement et d'emprunt de la collectivité, ils ont présenté les orientations budgétaires qui proposent un maintien des taux de fiscalité, une poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement, avec cette année encore une baisse de 6 %, tout en conservant une programmation ambitieuse d'investissements structurants, particulièrement en direction des équipements scolaires.

Les débats budgétaires ont conclu sur l'importance de conserver le modèle de gestion intercommunale au sein duquel la Lomagne Gersoise doit être l'outil de l'investissement structurant, du développement économique, de l'aménagement de l'espace, tout en favorisant les conditions d'une solidarité territoriale dans l'objectif de soutenir les communes pour un maintien de l'offre équilibrée de services aux populations sur le territoire, en s'appuyant sur l'équité fiscale et financière, la mutualisation.

En marge du Conseil, et pour revenir sur la recomposition du conseil communautaire, Alain SCUDELLARO, Vice-président, a souligné son regret de voir Annette SOLETO, avec qui il partageait la vice-présidence de la commission aménagement de l'espace, ne plus faire partie de cette assemblée et souhaité qu'un hommage puisse lui être rendu au regard notamment de son investissement sans faille pour le service du transport à la demande qu'elle a su pérenniser à l'échelle intercommunale.